

Censure : communistes, si vous saviez...

Comment le PCF, par censure télévisée interposée, veut imposer à tout le pays des pratiques d'escamotage et de falsification de l'Histoire

Par Jean-Paul Liégeois

« L'Unité » N° 607 L'hebdomadaire du Parti socialiste, 7 juin 1985

Dans ma mémoire c'était un peu vague mais encore présent. Où avais-je lu ça ? J'ai retrouvé. C'est trop beau ! Voici. C'est la page 373 du livre d'André Harris et Alain de Sédouy : « *Voyage à l'intérieur du Parti communiste* ». La scène se passe le 18 mars 1974. Harris et Sédouy posent une question des plus directes : « *Si la gauche parvient un jour au pouvoir, quelle sera la liberté des créateurs par rapport à la société et à l'Etat? ...* » Réponse de leur interlocuteur : « *Pas de censure ! Pas de précensure ! Mais la polémique ...* » C'était en 1974. L'interlocuteur s'appelait Jack Ralite ; il était alors maire-adjoint communiste d'Aubervilliers et député de Seine-Saint-Denis, « le député de la culture », comme disaient Harris et Sédouy, l'homme qui défendait la liberté des créateurs. Nous sommes en 1985. Depuis 1974, il y a eu 1981, Jack Ralite est devenu ministre (deux fois) ; puis les communistes ont quitté le gouvernement ; puis ils ont fait interdire la diffusion par Antenne 2 du film de Mosco « *Des terroristes à la retraite* » ... Comme dirait Aragon, l'auteur préféré de Ralite : « *Onze ans déjà, que cela passe vite onze ans !* »

« *Pas de censure ! Pas de précensure ! Mais la polémique ...* », promettait Jack Ralite en 1974. Avec « *l'Affaire Manouchian* », qui s'est déclenchée autour du film de Mosco en cette fin de printemps 1985, la direction du PCF nous a offert la série complète : la polémique, la précensure et la censure. Car, si la presse communiste tente après-coup de faire passer l'événement pour une campagne anticommuniste, il ne faut pas oublier que c'est elle qui a déclenché et mené cette campagne dès le 25 avril 1985 et qui jubilé quand le film de Mosco a été interdit d'antenne. « *Après l'avis unanime du jury d'honneur, la Haute Autorité a décidé que le film ne serait pas programmé* », a titré « *l'Humanité* » du jeudi 30 mai 1985.

Le tam-tam programmé par les « *penseurs* » de la Place du Colonel-Fabien se déclenche dans « *l'Humanité-Dimanche* » nouvelle formule du 25 avril. Jean Miaille y décrète que « *l'Elysée a pratiquement parachevé sa mainmise sur l'audiovisuel* », que ledit audiovisuel n'est qu'une officine de l'anticommunisme et en donne une preuve accablante : Jean-Claude Héberlé, qui a signé un portrait télévisé de François Mitterrand en 1976, qui est maintenant p-d.g. d'Antenne 2, vient de commettre le crime d'« *imposer* » le film de Mosco, « *un documentaire sur l'affaire Manouchian* ». Jean Miaille s'étrangle d'indignation. « *Il a fallu que quelqu'un prenne la décision de le programmer, accepte de faire monter d'un nouveau cran l'anticommunisme à la télévision jusqu'à son top niveau de 1981, à la fin du règne giscardien. Ce quelqu'un c'est le président d'Antenne 2, Jean-Claude Héberlé.* »

Evidemment, quand il écrit ces lignes, Jean Miaille n'a pas vu le film de Mosco. Sinon il éviterait de dire qu'il s'agit d'un documentaire sur « *l'affaire Manouchian* ». Manouchian n'occupe qu'une petite partie du film de Mosco, l'essentiel étant consacré aux survivants des FTP-MOI (Main-d'œuvre ouvrière immigrée). Mais l'expression employée par Miaille est révélatrice. Doublement révélatrice : du point sensible dans le cuir du PCF (Manouchian, toujours Manouchian), de la volonté d'occulter la mémoire des combattants immigrés de la Résistance (Miaille n'écrit pas le mot MOI). En plus, ce pauvre Miaille n'a vraiment pas de chance : Héberlé, qu'il désigne comme étant l'agent de l'Elysée, sera précisément celui qui volera au secours du PCF. Qui donc parlait de « *désinformation* » ?

« *L'Humanité* » quotidienne prendra bientôt le relais de « *L'Humanité-Dimanche* »... et le gardera. Le 14 mai, sous la plume de Jean-Pierre Ravery, est dénoncée « *l'énormité de la décision du p.d.g. d'Antenne 2 de présenter aux téléspectateurs le film de Mosco* ». Là, la MOI est citée mais c'est pour mieux noyer le poisson : « *L'affaire ressemble à des centaines d'autres tragédies qui ont endeuillé la Résistance française* ». Ben voyons ! Et de parler d'une « *jeune fille dont les policiers s'étaient assuré la collaboration ...* » Quelle jeune fille ? Et de prétendre que « *certaines indices laissent supposer que ...* » Quels indices ? Et de conclure : « *Où est l'affaire, dans ce récit d'un des multiples succès policiers remportés par les brigades spéciales de la préfecture dans la lutte contre la Résistance ?* » Sans rire le moins du monde, Gilbert Wasserman, dans « *Révolution* » du 31 mai, renvoie ses propres lecteurs au bidonnage de Ravery : « *Ceux qui souhaitent connaître l'affaire dans ses moindres détails s'y rapporteront (sic) aisément.* »

**Mélinée
des comptes**

demande

« *Une jeune fille ...* » « *Certains indices* ». C'est à se tordre ! C'est le même Ravery qui, dans d'autres articles, se permettra de traiter d'« *historiens* » avec guillemets certains chercheurs du CNRS, qui les accusera de « *bricoler* ». Ravery, lui, ne bricole pas, il escamote ! Il triture. Il arrange. Il « *omet* » Exemple : pour dénoncer une « *détestable opération* » (laquelle ?) il fait appel à Albert Ouzoulias (ancien membre du comité militaire national des FTP) qui écrivait dans « *L'Humanité* » du 3 mars 1984 à propos des combattants immigrés : « *C'est les assassiner deux fois que de vouloir les séparer de leur parti...* » Mais qui a voulu les séparer de leur parti ... sinon le parti lui-même qui a si peu souvent honoré leur mémoire ! Evidemment, Ravery et Ouzoulias réunis « *omettent* » un autre détail d'importance : c'est Missak Manouchian qui, seul et en conscience, face à la mort, dans sa dernière lettre à Mélinée (sa femme), a décidé de ne pas citer le PC (Il avait peut-être ses raisons. C'est justement ce que pense Mélinée. Et c'est pour cela que, depuis des années, elle demande avec obstination des comptes à la direction du PCF qui fait semblant de ne pas comprendre ... L'article de Ravery du 14 mai 1985 (ses autres articles valent aussi leur pesant de mensonges et d'approximation) se terminait ainsi : « *J.-C. Héberlé a manifestement oublié qu'il y a des limites à ne pas franchir. Il faut lui rappeler.* » Ravery, Leroy et les autres n'auraient pas dû s'inquiéter : Héberlé a été sensible au qu'en-dira-t-on communiste ; la Haute Autorité à laquelle Héberlé a fait appel également ; et le jury d'honneur désigné par la Haute Autorité aussi.

La procédure et son résultat (l'interdiction de diffuser le film de Mosco) ne pouvaient que choquer. Ils ont soulevé un tollé et le PCF, une fois de plus, doit encaisser un effet boomerang. Serge Klarsfeld, président de l'Association des fils et filles de déportés juifs, ne s'est pas gêné pour dire les choses crûment : « *Le PCF confirme qu'il n'ose pas regarder son passé en face (...). La Haute Autorité n'a pas réhaussé sa réputation en s'inclinant devant un diktat du PC* » Mélinée Manouchian a été très claire (c'est la première fois qu'elle s'est opposée au PCF sur la scène publique) : « *La loi démocratique n'a pas été respectée. Je voulais absolument que ce film passe. J'y ai témoigné et j'ai dit ce que j'ai voulu. Mon témoignage n'a nullement été défiguré. Si des personnes ou des partis avaient quelque chose à contester, ils pouvaient répondre à la télévision, dans les journaux ou dans une conférence de presse. Il ne fallait pas créer d'antécédent.* »

L'historien Philippe Robrieux, qui venait de voir « *Des terroristes à la retraite* » en projection privée, a conclu dans le même sens : « *Dans la partie finale, c'est-à-dire sur la question qui fait litige, toutes les opinions s'expriment, y compris celles du PCF. C'est donc un film fort honnête. (...) Aucun des membres du jury d'honneur n'est capable de juger. Ils n'étaient pas présents lors des faits et ils ne connaissent pas toutes les pièces du dossier. (...) Cette décision introduit un précédent détestable : elle autorise n'importe quel parti politique, n'importe quelle organisation ou église à s'opposer à la diffusion à la télévision d'une œuvre historique où il (elle) ne trouverait pas entière satisfaction ...* ».

Fâcheux précédent, en effet. Va-t-on devoir subir les décisions d'un « jury d'honneur » des collabos si telle ou telle chaîne envisage de diffuser un film sur la collaboration ? Ivan Levai a raison : « *Rendons-nous compte qu'il a fallu dix ans pour que les Français aient le droit de voir « le Chagrin et la pitié » à la télévision. Je ne veux pas qu'il se passe aussi dix ans avant qu'on ait le droit de voir à la télévision le film de Mosco. (...) Je ne pensais pas qu'en 1985 un parti pouvait interdire aux Français de voir quelque chose à la télévision. Je pensais que ce n'était plus techniquement possible, moralement possible, politiquement possible.* » Max Gallo a raison : « *Il faut voir et débattre. Et la télévision doit être, sur ces questions, à écran ouvert, à débat ouvert.* » Jean-Jack Queyranne, secrétaire national à la Culture du PS, a rappelé que la décision « *conseillée* » par le « jury d'honneur », reprise à son compte par la Haute Autorité et acceptée par Héberlé, « *outrepasse les pouvoirs* » de la Haute Autorité et « *établit un fâcheux précédent qui va à l'encontre des dispositions de la loi* ». C'est ce qu'a également souligné Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des Techniques de la communication : « *La loi confère la pleine et exclusive responsabilité éditoriale aux présidents des chaînes et à leurs conseils d'administration. Ils doivent être - et rester - seuls juges de la qualité de l'œuvre et de la détermination des conditions dans lesquelles peut être présentée aux téléspectateurs la relation controversée d'un moment douloureux de l'histoire en organisant, si cela est nécessaire, le débat contradictoire.* » Mais au lieu de prendre ses responsabilités, Jean-Claude Héberlé s'est caché derrière la Haute-Autorité qui s'est elle-même camouflée derrière un jury d'honneur. On connaît le résultat...

L'AFFAIRE MANOUCHUT !

Les points sur les « i »

Dans un article percutant, paru dans « *le Monde* » du 3 mai 1985, l'avocat Georges Kiejman, en juriste averti, a mis les points sur les « i » : Héberlé n'avait absolument pas besoin d'appeler qui que ce soit à son secours. La loi sur la communication audiovisuelle était là, en son article 2 qui écartait toute censure : « *Les citoyens ont droit à une communication audiovisuelle libre et pluraliste.* » En son article 6, elle indiquait les moyens d'accorder un droit de réponse au PCF s'il continuait à battre tambour : « *Toute personne physique ou morale dispose d'un droit de réponse dans le cas où des imputations susceptibles de porter atteinte à son honneur ou à sa réputation auraient été diffusées dans le cadre d'une activité de communication audiovisuelle.* » La loi est nette : diffusion d'abord, droit de réponse ensuite. Et M^e Kiejman d'enfoncer un autre clou, du côté de la Haute Autorité : « *Aujourd'hui, c'est une autorité administrative, respectable et respectée, qui a accepté de se constituer en organe de censure. Une mission que la loi ne lui a nullement confiée. Non seulement cette mission de censure n'est pas mentionnée dans les compétences de la Haute Autorité telles que les énumère l'article 14 de la loi de 1982 l'instituant, mais encore elle va à l'encontre d'un texte qui charge les neuf sages de faire respecter le pluralisme, l'équilibre des programmes, le respect de la personne humaine et de sa dignité, tous objectifs qui doivent pouvoir être atteints sans recourir à la censure.* »

Quant au « *Jury d'honneur* », malgré toute l'estime qu'on peut avoir (et qu'on a !) pour ses membres, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne s'est pas « *honoré* ». Que penser en effet de cette façon aristocratique, très bon chic bon genre, de décréter que ces Juifs qui parlent si mal et qui vivent dans des locaux lépreux et qui fabriquent de leurs mains de misérables petites bombes ... « *Ce n'était pas cela la Résistance* »(sic)? Et cette manière dérisoire de s'en prendre en toute incompétence à la mise en scène prétendument « *pitoyable* » (n'est-ce pas M. Sudreau ?) des « *Terroristes à la retraite* » de Mosco alors qu'on n'a jamais protesté contre l'accablante médiocrité des « *Bargeot* » ou des émissions de Philippe Bouvard ! Et cette mise au point de Tartuffe insistant sur le fait que « *les décisions à prendre en ce qui concerne le passage d'œuvres télévisées sur les antennes des sociétés nationales ne relèvent que de la seule responsabilité de chaque président de société* »... quand, quelques jours plus tôt, ces chers jurés se substituaient volontiers aux p-d.g. des chaînes: « *A l'unanimité les personnes consultées*

ont émis l'avis suivant : si chacune d'entre elles avait la responsabilité d'une chaîne de télévision, elle ne souhaiterait pas voir ce film être retenu en vue de sa diffusion ... »

De quel droit, dans une démocratie, cinq personnes désignées arbitrairement, ne représentant qu'elles-mêmes, peuvent-elles décider pour tout un peuple ? Quel mépris ! Et quel fonctionnement intellectuel voisin du stalinisme : j'ai raison, donc vous pliez sous ma loi personnelle... Le procédé est tellement grossier, tellement indéfendable que même des communistes ou des sympathisants du PCF ont protesté. C'est le cas du Syndicat français des réalisateurs de télévision CGT qui s'est levé « *avec indignation contre l'interdiction par Antenne 2* » du film de Mosco. C'est aussi le point de vue, sans appel, du réalisateur communiste Raoul Sangla : « *Je suis contre toute censure, en qualité d'auteur. Je n'ai pas vu le film de Mosco et ne puis donc me prononcer sur le fond. Mais si les personnes interviewées considèrent que leurs propos ont été dévoyés, elles disposent de recours légaux. Pourquoi faire jouer la censure quand on peut faire jouer la loi ? Par ailleurs, si certains points de vue ont été sacrifiés, pourquoi ne pas exiger plutôt un débat ? Cela me paraît être les termes les plus élémentaires de la démocratie.* »

Sangla devrait quand même savoir que le PCF est fâché avec la démocratie depuis belle lurette... La preuve : la tentative de manipulation d'un des témoins du film de Mosco. Il s'agit de Jacques Farber : 77 ans, toujours membre du PCF, il fut un FTP-MOI et c'est à ce titre qu'il s'est exprimé dans « *Des terroristes à la retraite* ». Les apparatchiks du colonel Fabien ont cru réussir un « *coup* » époustouflant : le 23 mai, à Antenne 2, à 19 h 35, ils ont fait apparaître Jacques Farber quelques secondes dans le cadre d'une émission de « *libre expression* » consacrée à l'éloge de Jacques Duclos (tiens, tiens...) et à la dénonciation du film de Mosco. Selon « *l'Humanité* » du lendemain (24 mai 1985) et selon l'ineffable Ravery, Jacques Farber aurait expliqué sur Antenne 2 « *comment lui a été extorqué son témoignage* ». Seulement voilà, le 30 mai, Jacques Farber a désavoué et l'opération de la semaine précédente et la campagne de dénigrement menée par le PCF contre Mosco !

Dans les colonnes de « *Libération* », Jacques Farber n'y est pas allé de main morte : « *J'estime que le film n'est pas anticommuniste. Le film lui-même. Si les interprétations des historiens sont anticommunistes, le film de Mosco n'est pas anticommuniste. Pour l'Histoire, je crois qu'un film comme celui-là doit passer à la télévision. Il faut savoir que les Juifs ont fait de la résistance. Il faut que les Français sachent que les Juifs ne se sont pas laissés conduire à l'abattoir sans rien faire.* » On ne saurait dire plus clairement que ceux qui s'opposent à la diffusion du film piétinent une fois de plus la mémoire des Juifs de la MOI et de leurs camarades arméniens, espagnols, italiens, etc. On comprend que Georges Marchais, qui n'a rien d'un résistant, choisisse de ne pas répondre à cette mise en accusation du vieux militant Jacques Farber. On comprend qu'il préfère, par une grossière manœuvre de diversion, essayer de faire porter le chapeau de « *l'affaire Manouchian* » au gouvernement et au Parti socialiste.

On ne voit pas très bien où sont les responsabilités du PS et de Matignon dans cette affaire. Qui a commandé un film à Mosco pour Antenne 2 ? Maurice Ulrich p.d.g. d'Antenne 2 nommé par Giscard. Maurice Ulrich qui n'est pas spécialement réputé pour ses idées socialistes. Qui s'est mis à faire du bruit autour du film de Mosco ? La direction du PCF et la presse communiste qui, jusqu'à plus ample informé, ne prennent pas conseil Rue de Solferino. Les seuls socialistes ou « *socialisants* » directement impliqués dans « *l'affaire Manouchian* » seraient plutôt à rechercher du côté de la direction d'Antenne 2, du côté de la Haute Autorité ou du côté du « *Jury d'honneur* » ils ont tous cédé aux pressions du PC ! Le seul tort du PS dans cette histoire, c'est d'avoir dénoncé une censure. Ce qui était la moindre des choses pour un parti de gauche. Ce qui, par différence, aurait tendance à démontrer que le PCF n'est plus un parti fidèle aux idéaux de gauche ...

« *Il faut savoir que les Juifs ont fait de la Résistance.* » Jacques Farber n'a pas prononcé cette phrase par hasard. Plusieurs ont dû se sentir visés. Notamment l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide qui vient de rééditer un ouvrage devenu introuvable, de David Diamant.

En 1962, pour sa première édition, ce livre s'intitulait : « *Héros juifs de la Résistance* ». Aujourd'hui, en 1985, il est devenu « *Combattants, héros et martyrs de la Résistance* » ! Comme le constate l'historien Stéphane Courtois, « les juifs ont disparu ». Cet escamotage n'est pas le fait d'une officine d'extrême droite, il a été effectué sous l'égide de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide. Le président de l'UJRE est le sénateur communiste Charles Lederman, c'est-à-dire celui-là même qui a tenté d'utiliser Jacques Farber contre Mosco, sur *Antenne 2*, le 23 mai dernier. Charles Lederman à qui j'ai entendu dire récemment, au cours d'une conférence de presse, que le PC (dans la clandestinité était dirigé par Jacques Duclos et Benoît Frachon. En l'occurrence, il a tout simplement « oublié » les deux autres dirigeants nationaux, les deux autres secrétaires du PC (: Auguste Lecœur (coopté en mai 1942, après avoir mené la grève insurrectionnelle des mineurs du Nord en 1941) et Charles Tillon (patron des FTP). Une paille ! Toujours la même façon de réécrire l'Histoire ...

En fait, le PCF, par la censure des « *Terroristes à la retraite* », a obtenu le contraire de ce qu'il souhaitait. S'il voulait se faire passer pour le meilleur défenseur de la Résistance, c'est raté : on ne fait pas l'éloge de la liberté à travers un acte d'atteinte à la liberté d'expression. S'il voulait éviter toute question embarrassante pour lui sur « *l'affaire Manouchian* », c'est encore raté : on ne parle plus que de cela.

Le PCF ne pourra plus prétendre qu'il n'y a aucune raison de s'interroger sur les circonstances de l'arrestation de Missak Manouchian. L'homme que Mélinée Manouchian avait désigné comme étant celui qui avait refusé l'autorisation à Manouchian et à ses hommes de se mettre au vert (pour échapper à la police), cet homme qu'elle appelait « Roger » et qu'elle avait voulu descendre à la Libération, cet homme a maintenant une identité précise : il s'appelle Boris Holban, dit « Olivier », dit « Roger ». Il était en juin 1943 responsable des FTP-MOI de la région parisienne. Après la guerre il a été général en Roumanie. Il vit à nouveau en France. En désignant publiquement Holban, le mensuel « *Actuel* » a révélé un secret de polichinelle que le PCF ne réussissait plus à préserver et que Mélinée Manouchian trahissait volontiers en privé (elle a encore prononcé ce nom devant moi le 24 octobre 1984). Mais, à partir de là, « *Actuel* » déraile et broute dans le marc de café. En quoi Holban est-il un « *salaud* » ? Est-il possible qu'il ait décidé de sa propre initiative de refuser son repli à Manouchian ?

Le PCF ne se taisait pas sur Holban pour le « protéger ». Mais tout simplement parce qu'au-dessus d'Holban « *il y en a d'autres à protéger* ». Reprenons les choses : Mélinée Manouchian a toujours pensé que Missak Manouchian savait de qui il parlait quand il refusait de pardonner à « *ceux qui nous ont vendus* ». Elle a toujours dit qu'elle savait que c'était « Roger » qui avait refusé à Missak de se replier en zone sud. Elle a pensé abattre « Roger ». Elle l'a retrouvé, après la Libération, dans une caserne parisienne. Elle est allée le voir avec deux amis arméniens armés. Ils n'ont pas tué « Roger », ils n'ont pas tué Holban. Parce que Mélinée avait compris : Holban n'était qu'un messenger, il ne faisait que transmettre l'ordre de la direction clandestine du PCF. Alors, Mélinée, depuis, se demande : « *Qui ? Qui a donné l'ordre que « Roger » a transmis à Manouchian ?* » Mélinée Manouchian attend simplement, depuis plus de quarante ans, que la direction du PCF prenne enfin ses responsabilités, qu'elle dise qui a décidé de « sacrifier » (pour reprendre le mot de Gronowski) Manouchian et ses hommes. Et c'est la réponse à cette question que le PCF ne veut pas fournir. Et c'est pour cela qu'il a tout fait pour que la question ne soit pas posée. Et c'est pour cela qu'il voudrait qu'on parle le moins possible de la MOI et des résistants étrangers.

« Francisation » des noms étrangers

Dans « *le Monde* » du 1^{er} juin 1985, le frère de Simon Rayman, le frère d'un de ceux qui figurent sur l'*Affiche Rouge* (avec la mention « *Juif polonais, 13 attentats* »), a confirmé les propos qu'il tient dans le film de Mosco : « *En 1943, certains faits (...) ont amené mon frère à demander de quitter Paris pour continuer la Résistance dans une autre ville de France. Cela lui fut refusé par ses chefs. Les chefs ont quitté Paris, et les autres, on les a obligés à rester jusqu'à leur arrestation.* » Dans « *le Monde* » du 2-3

juin, Adam Rayski, ancien responsable de la MOI. lui aussi, confirme que la direction clandestine du PCF « en mai 1943 (...) refusa notre repli. (...). Il en était de même pour Manouchian que j'ai rencontré en juillet 1943 et qui envisageait lui aussi le repli des cadres arméniens sur les communautés de Marseille et Grenoble ». Et Rayski de conclure : « La direction du PCF a commis une grave erreur politique et sa part de responsabilité dans les arrestations est indiscutable. »

Les militants étrangers de la région parisienne n'ont évidemment pas été les seuls à payer « l'erreur politique » (maintenir à tout prix les militants repérés par la police, les maintenir malgré leur demande de repli) de la direction clandestine du PCF. A Toulouse, les FTP-MOI n'ont pas été simplement « sacrifiés ». Ils ont été délibérément « abandonnés ». Un policier résistant, le commissaire Sirenelli, avait pourtant prévenu un colonel des FTP : une grande rafle se préparait contre la MOI. Le colonel a décidé (sur ordre?) de ne pas prévenir les combattants immigrés. Résultat : une quarantaine d'arrestations. Claude Lévy, qui en a réchappé, m'a confirmé les faits : à Toulouse, en 1944, la 35^e brigade des FTP-MOI a été « abandonnée ».

Ce qui s'est produit pour Manouchian à Paris, en 1943, ce qui s'est produit pour Lévy à Toulouse s'est aussi passé ailleurs, dans d'autres villes. Soudain, la phrase faussement naïve de Ravery (« L'affaire ressemble à des centaines d'autres tragédies qui ont endeuillé la Résistance française ») se met à sonner bizarrement... Pour le PC (la MOI dans la Résistance c'est comme le pacte germano-soviétique : un « bâton merdeux ». On comprend qu'il fut tout fait pour en parler le moins possible. Ou, pour être plus clair, les hommes de Duclos et de Thorez en ont parlé le moins souvent possible. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder de près ce que l'historien Stéphane Courtois a découvert en passant au peigne fin les publications communistes où figurent (puis disparaissent !) les combattants de la MOI.

En 1946, à France-d'Abord, maison d'édition des FTP qu'il dirige, Charles Tillon publie une première version de « *Lettres de fusillés* », une version de 185 pages où figurent de nombreux militants de la MOI et plusieurs combattants du groupe Manouchian : Alfonso, Fontano, Goldberg, Rouxel, etc. En février 1951, Tillon récidive en post-façant lui-même « *Pages de gloire des 23* », livre de 203 pages consacré à tous ceux qui furent condamnés en même temps que Manouchian. Mais en juillet de la même année, paraît aux Editions en langues étrangères de Moscou, une nouvelle version des « *Lettres* » intitulée cette fois « *Lettres de communistes fusillés* » : tous les membres des FTP-MOI ont disparu ! Aragon cautionne l'opération par une préface où il vante les mérites du PCF qui a « *su créer les cadres de l'héroïsme français* ». Un tel chant nationaliste excluait les étrangers et répondit à Charles Tillon... qui sera déchu de ses responsabilités au sommet de l'appareil du PCF quelques mois plus tard. Le chef des FTP Charles Tillon et ses « *mètèques* » faisaient évidemment beaucoup d'ombre au glorieux Maurice Thorez qui avait résisté... à Moscou.

En 1958, c'est Jacques Duclos en personne qui préface sa version des « *Lettres de fusillés* », aux Editions Sociales. Cette fois, excepté Manouchian, pas de trace des FTP-MOI. Pas même de Joseph Epstein (arrêté en compagnie de Missak Manouchian le 16 novembre 1943) à propos de qui Jean-Pierre Ravery (qui décidément n'en manque pas une) écrit dans « l'Humanité » du 14 mai 1985, ce beau message « Après la guerre, son nom que Jacques Duclos ne manquait jamais une occasion de citer (sic) est devenu un symbole de participation de milliers de communistes d'origine étrangère aux combats de la résistance. ». Il faudra attendre 1985 et la version Etienne Fajon des « *Lettres de fusillés* » (Editions Messidor) pour voir réapparaître quelques patronymes étrangers : Manouchian, Fontano, Alfonso, Epstein.

... Il y aura bien quelques naïfs pour penser que le « *grand* » Aragon a sans doute été abusé dans l'édition moscovite de 1951. La véritable histoire du poème « *Affiche rouge* » les fera réfléchir. La voici. En 1953, les frères Claude et Raymond Lévy (ceux qui ont survécu à « l'abandon » de la MOI toulousaine) obtiennent le prix Fénéon pour un manuscrit de dix nouvelles consacré à des histoires vraies de la Résistance. Le recueil s'appelle justement « Une histoire vraie » et la première nouvelle est dédiée à

Manouchian. Plusieurs éditeurs se proposent pour publier « Une histoire vraie ». Communistes, les frères Lévy choisissent les Editeurs français réunis. Patron de la maison, Aragon les reçoit et leur dit : « *On ne peut pas laisser croire que la Résistance française a été faite comme ça, par autant d'étrangers. Il faut franciser un peu.* » Disciplinés, ils ont accepté. Aujourd'hui, Claude Lévy dit : « *L'esprit de parti, chez nous, l'a emporté sur l'esprit critique.* » En 1955, à l'initiative de Claude Lévy, se constitue un comité pour la désignation d'une rue Groupe-Manouchian à Paris. Lévy écrit à Aragon pour lui parler de l'inauguration de cette rue qui dit avoir lieu le 6 mars 1955. Pas de réponse. Retour d'URSS, Aragon se manifeste enfin : « *Utilisez mon nom, demandez-moi ce que vous voulez.* » Réponse de Claude Lévy : « *Pourquoi pas un poème?* » Ce sera « *L'Affiche rouge* ». Comme le fait remarquer Georges Kiejman, ce texte est venu « *tard, très tard* ». L'attitude de la direction du PCF autour de ce qu'elle appelle « *l'affaire Manouchian* » (et qui serait plutôt « *l'affaire de la MOI* ») ne constitue pas un cas isolé. Toujours, quand un problème l'embarrasse, la direction du PC se contente, dans un premier temps, de faire la sourde oreille ou de dénier tout intérêt à la question posée. Puis, dans un deuxième temps, si le problème soulevé lui éclate à la figure comme une grenade, elle sort son grand jeu : mensonges, falsifications, escamotages à répétition, réécriture de l'Histoire, attaques de diversion contre tel individu ou tel parti, recherche de boucs émissaires. Ainsi pratique Georges Marchais après Duclos et Thorez. Ainsi pratiqua Marchais quand certains eurent l'idée de se demander ce qu'il faisait pendant que Manouchian se battait, se faisait arrêter et fusiller. Quand, en 1970, Charles Tillon révéla le pot aux roses (Marchais avait signé un contrat de travail le 12 décembre 1942 et était parti volontairement travailler en Allemagne nazie le 17 décembre 1942), le PCF se contenta d'exclure définitivement Tillon et de crier à « *l'opération anticommuniste* ». La tempête ne se calmant pas, le PCF fit alors donner Jacques Duclos qui jura, la main sur le cœur, le 22 juillet 1970, sur l'antenne de RTL que Marchais avait très bien « *expliqué ce qu'il avait fait pendant la guerre, à savoir qu'il avait été déporté du STO et qu'il s'était évadé.* » Pas très fort l'argument de Duclos : le STO (Service du travail obligatoire) n'avait été institué que le 16 février 1943... et Georges Marchais était parti le 17 décembre 1942 !

Quand Duclos vola au secours de Marchais

Des années durant, Georges Marchais persista à mentir, continuant à se prétendre « *déporté du travail* », accusant d'être des faussaires ceux qui produisaient la photocopie du contrat signé de sa main le 12 décembre 1942. Georges Marchais tomba de haut et s'effondra en larmes quand la justice (devant laquelle il avait traîné Auguste Lecœur) lui prouva que les prétendus « *faux* » étaient bel et bien « *fidèles aux originaux* ». Georges Marchais ne savait pas que la police (celle de Pompidou) avait réussi à mettre la main sur l'original de son contrat... Aujourd'hui encore, Marchais affirme qu'il est rentré en France en 1943, il s'en tient à cette version des faits, mais n'en apporte aucune preuve ...

Jacques Duclos, Charles Tillon le pense, connaissait parfaitement la « *tache* » dans la biographie de Marchais. Quand Marchais fut en cause, Duclos vola à son secours. A propos de « *l'affaire de la MOI* », seul Duclos pouvait prendre la décision de « *sacrifier* » ou d'« *abandonner* » tel ou tel groupe de la *nom*, demandez-moi ce que vous voulez ». Réponse de Claude Lévy : « *Pourquoi pas un poème?* » Ce sera « *L'Affiche rouge* ». Comme le fait remarquer Georges Kiejman, ce texte est venu « *tard, très tard* ». L'attitude de la direction du PCF autour de ce qu'elle appelle « *l'affaire Manouchian* » (et qui serait plutôt « *l'affaire de la MOI* ») ne constitue pas un cas isolé. Toujours, quand un problème l'embarrasse, la direction du PC (se contente, dans un premier temps, de faire la sourde oreille ou de dénier tout intérêt à la question posée. Puis, dans un deuxième temps, si le problème soulevé lui éclate à la figure comme une grenade, elle sort son grand jeu : mensonges, falsifications, escamotages à répétition, réécriture de l'Histoire, attaques de diversion contre tel individu ou tel parti, recherche de boucs émissaires. Ainsi pratique Georges Marchais après Duclos et Thorez. Ainsi pratiqua Marchais quand certains eurent l'idée de se demander ce qu'il faisait pendant que Manouchian se battait, se faisait arrêter et fusiller. Quand, en 1970, Charles Tillon révéla le pot aux roses (Marchais avait signé un contrat de travail le 12 décembre 1942 et était parti volontairement travailler en Allemagne nazie le 17 décembre 1942), le PCF se contenta d'exclure définitivement Tillon et de crier à « *l'opération*

anticommuniste ». La tempête ne se calmant pas, le PCF fit alors donner Jacques Duclos qui jura, la main sur le cœur, le 22 juillet 1970, sur l'antenne de RTL que Marchais avait très bien « *expliqué ce qu'il avait fait pendant la guerre, à savoir qu'il avait été déporté du STO et qu'il s'était évadé.* » Pas très fort l'argument de Duclos : le STO (Service du travail obligatoire) n'avait été institué que le 16 février 1943... et Georges Marchais était parti le 17 décembre 1942 !

MOI. Duclos implicitement mis en cause (C'est ce que veut éviter à n'importe quel prix le PCF), à titre posthume, Marchais vole au secours de Duclos. Mais le moins qu'on puisse dire c'est que Georges Marchais n'est pas très qualifié pour donner un avis et des leçons sur la façon dont fonctionnait la Résistance française, fût-elle communiste...

N.B. La direction du PCF n'a pas réussi à étouffer complètement la mémoire des combattants de la MOI : grâce à Marin Kannitz et à sa société de distribution de films (Mk.2.), «Des terroristes à la retraite » est sorti en salle à Paris mercredi dernier (5 juin), au Juliette-Racine, et sortira dans toute la France mercredi prochain (12 juin).